

**Ecoslops SA**  
**ESA**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**AUDITINVEST**  
92, avenue de Wagram  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 10 000  
750 913 170 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Ecoslops SA** **ESA**

Exercice clos le 31 décembre 2025

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société ESA,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;


- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2026

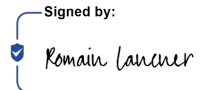
Les Commissaires aux Comptes

AUDITINVEST

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :  
  
CC6FF42EFB00421...

Yves Decrette

Signed by:  


Romain Lancner

# 1. Comptes consolidés au 31 décembre 2025

## 1.1. Bilan Actif

	31/12/25			31/12/24	Variations
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net	
<b>Immobilisation Incorporelles</b>	2 497	2 102	395	632	-238
<i>Dont écart d'acquisition</i>					
<b>Immobilisations corporelles</b>	23 614	12 128	11 487	12 043	-557
<b>Immobilisations financières</b>	2 968	2 772	196	676	-480
<b>Titres mis en équivalence</b>					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>29 079</b>	<b>17 002</b>	<b>12 077</b>	<b>13 352</b>	<b>-1 275</b>
<b>Stocks et encours</b>	1 054		1 054	2 402	-1 348
Avances et acomptes sur commandes	9		9	9	0
<b>Créances Clients et comptes rattachés</b>	1 107	18	1 089	1 188	-99
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	2 846		2 846	3 309	-463
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	2 282		2 282	3 693	-1 410
<b>Disponibilités</b>	2 947		2 947	2 897	50
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 246</b>	<b>18</b>	<b>10 227</b>	<b>13 497</b>	<b>-3 270</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF</b>	<b>39 325</b>	<b>17 020</b>	<b>22 305</b>	<b>26 849</b>	<b>-4 545</b>

## 1.2 Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024	Variations
Capital	5 190	5 190	0
Primes	38 585	38 585	0
Réserves et résultats consolidés	-42 417	-40 004	-2 412
Autres	1 174	1 267	-93
Provisions réglementées			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 533</b>	<b>5 038</b>	<b>-2 505</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>			
<b>AVANCES CONDITIONNEES</b>	<b>838</b>	<b>838</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>24</b>	<b>125</b>	<b>-101</b>
Emprunts et dettes financières diverses	16 277	17 772	-1 495
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 250	1 437	-187
Autres dettes et comptes rattachés	1 383	1 640	-257
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>18 910</b>	<b>20 849</b>	<b>-1 939</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF</b>	<b>22 305</b>	<b>26 850</b>	<b>-4 545</b>

### 1.3. Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Variations
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>12 038</b>	<b>11 504</b>	<b>534</b>
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>400</b>	<b>71</b>	<b>330</b>
Achats consommés	-4 794	-3 788	-1 006
Charges de personnel	-3 142	-3 336	194
Autres charges d'exploitation	-3 871	-3 731	-140
Impôts, taxes et versements assimilés	-269	-259	-10
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-1 332	-1 421	88
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition</b>	<b>-969</b>	<b>-959</b>	<b>-10</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrés			
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrés			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées</b>	<b>-969</b>	<b>-959</b>	<b>-10</b>
Charges et Produits financiers	-1 492	-2 399	907
Charges et Produits exceptionnels	0	-234	234
Impôts sur les bénéfices	-50	-490	441
<b>Résultat net des entités intégrées</b>	<b>-2 412</b>	<b>-3 102</b>	<b>690</b>
Résultat net lié aux entités mises en équivalence			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-2 412</b>	<b>-3 102</b>	<b>690</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>-2 412</b>	<b>-3 102</b>	<b>690</b>
Résultat par action	-0,46	-0,60	0,13
Résultat dilué par action	-0,46	-0,60	0,13

## 1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est présenté à partir de l'EBITDA (Résultat d'exploitation avant dotations et reprises aux amortissements et provisions), afin de faire apparaître de façon distincte les intérêts liés aux financements. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

**31/12/2025**

Résultat d'exploitation	-969
Coûts de restructuring	74
Dotations d'exploit. nettes de reprises	1 207
<b>EBITDA *</b>	<b>312</b>
Coûts de restructuring	-74
Impôt (hors impôts différés)	254
Subvention viré au résultat	-118
Variation du BFR Activité	1 285
<b>Flux de trésorerie - Activité</b>	<b>1 659</b>
Acquisition d'immobilisations	-554
Variation du BFR Investissements	-295
<b>Flux de trésorerie - Investissements</b>	<b>-849</b>
Variation d'emprunts bancaires	-1 472
Intérêts financiers perçus	75
Intérêts financiers payés	-771
<b>Flux de trésorerie - Financements</b>	<b>-2 168</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-1 358</b>
Trésorerie Ouverture	6 579
Trésorerie Clôture	5 221
<b>Variation</b>	<b>-1 358</b>

\* : Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions et coûts de restructuring

## 1.5. Capitaux propres

### 1.5.1. Variation des capitaux propres (k€)

	Part du Groupe					Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Subvention d'invest.		
<b>Situation au 31 décembre 2018</b>	<b>4 403</b>	<b>33 016</b>	<b>(15 822)</b>	<b>(1 500)</b>	<b>2 320</b>		<b>22 418</b>
Augmentation de capital	28	202					230
Affectation du résultat			(1 500)	1 500			0
Autre variation			(1)		(569)	1 250	679
Résultat 31 décembre 2019				(1 650)		(41)	(1 691)
<b>Situation au 31 décembre 2019</b>	<b>4 432</b>	<b>33 218</b>	<b>(17 323)</b>	<b>(1 650)</b>	<b>1 751</b>	<b>1 208</b>	<b>21 636</b>
Augmentation de capital	4	(4)					0
Affectation du résultat			(1 650)	1 650			0
Autre variation					(97)		(97)
Résultat 31 décembre 2020				(5 067)		(74)	(5 142)
<b>Situation au 31 décembre 2020</b>	<b>4 436</b>	<b>33 214</b>	<b>(18 973)</b>	<b>(5 067)</b>	<b>1 654</b>	<b>1 134</b>	<b>16 397</b>
Augmentation de capital	725	5 400					6 125
Affectation du résultat			(5 067)	5 067			0
Autre variation					(97)		(97)
Résultat 31 décembre 2021				(3 720)		(544)	(4 264)
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>5 151</b>	<b>38 614</b>	<b>(24 040)</b>	<b>(3 720)</b>	<b>1 556</b>	<b>590</b>	<b>18 160</b>
Augmentation de capital	19	(19)					0
Affectation du résultat			(3 720)	3 720			0
Autre variation					(96)		(96)
Résultat 31 décembre 2022				(1 793)		(667)	(2 460)
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>	<b>5 180</b>	<b>38 595</b>	<b>(27 760)</b>	<b>(1 793)</b>	<b>1 460</b>	<b>(77)</b>	<b>15 604</b>
Augmentation de capital	5	(5)					0
Affectation du résultat			(1 793)	1 793			0
Autre variation			5		(96)	(5)	(96)
Résultat 31 décembre 2023				(7 353)		(695)	(8 048)
<b>Situation au 31 décembre 2023</b>	<b>5 185</b>	<b>38 590</b>	<b>(29 549)</b>	<b>(7 353)</b>	<b>1 364</b>	<b>(777)</b>	<b>7 460</b>
Augmentation de capital	5	(5)					0
Affectation du résultat			(7 353)	7 353			0
Autre variation					(97)	777	680
Résultat 31 décembre 2024				(3 102)			(3 102)
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>5 190</b>	<b>38 585</b>	<b>(36 902)</b>	<b>(3 102)</b>	<b>1 267</b>	<b>-</b>	<b>5 038</b>
Affectation du résultat			(3 102)	3 102			0
Autres variations					(93)		(93)
Résultat 31 décembre 2025				(2 412)			(2 412)
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>5 185</b>	<b>38 585</b>	<b>(40 005)</b>	<b>(2 412)</b>	<b>1 174</b>	<b>-</b>	<b>2 533</b>

### 1.5.2. Eléments financiers dilutifs

Au 31 décembre 2025, il existe 1 plan d'attribution gratuite d'actions et 1 plan d'attribution de BSPCE non échus, autorisés par le Conseil d'administration du 20 février 2023. Les caractéristiques initiales de ces 2 plans sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution par le Conseil d'Administration	Nombre d'actions	Date d'attribution définitive	Fin de période de conversation
AGA 2023-1	20/02/2023	37 400	30/06/2026	30/06/2026
BSPCE 2023-1	20/02/2023	34 400	30/06/2027	30/06/2027
<b>Total</b>		<b>71 800</b>		

Compte tenu des conditions d'attribution, et notamment la condition de présence, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises, au 31 décembre 2025, s'élevait à 56 400 actions soit un capital potentiel de 1,09 % (sur une base non diluée).

Tableau de synthèse des instruments dilutifs au 31 décembre 2025 :

	<b>Nombre</b>	<b>Nombre d'actions pouvant être souscrites (post division du nominal)</b>
Actions gratuites 2023-1	37 400	37 400
BSPCE 2023-1	34 400	34 400
<b>Total</b>	<b>71 800</b>	<b>71 800</b>

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé que le Président Directeur Général devrait conserver au nominatif 10% des actions qui lui sont attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

### 1.6. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Aucun gain ni perte n'a été comptabilisé en capitaux propres.

## 2. Notes annexes aux états financiers consolidés

### 2.1. Informations générales

Ecoslops (« la société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la collecte et du traitement des résidus hydrocarburés issus des navires.

La société Ecoslops SA (mère du groupe) est une société par actions dont le siège social est au 5 rue de Chazelles 75017 Paris et immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro Paris B 514 197 995.

Les titres de la société sont cotés sur le marché Euronext Growth depuis le 20 février 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 8 avril 2026.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France, selon les principes définis par le Règlement ANC 2020-1 du 6 mars 2020 modifié par le règlement ANC 2024-05 du 3 octobre 2024, relatif aux comptes consolidés des entreprises commerciales.

### 2.2. Evènements significatifs

#### 2.2.1. Opérations de financement

L'accord obtenu de la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») et de Bpifrance en avril dernier, avant l'arrêté des comptes 2024, pour le réaménagement de la dette, a été formalisé par un avenant en date du 25 avril 2025. Les principaux termes de cet avenant sont les suivants :

- BPI France : maturité au 30 avril 2026 reportée au 30 avril 2028. Pas de modification du taux d'intérêt.
- BEI : maturité du 30 juin 2027 étalée jusqu'au 30 juin 2030. Le taux d'intérêt de la BEI (TRI) était constitué d'un taux fixe et d'un « royalty interest ». Dans le cadre de l'accord, le « royalty interest » est supprimé (seul reste le taux fixe), à compter de l'échéance du 30 juin 2024 incluse. En contrepartie, la BEI bénéficie d'une clause d'excess-cash en 2031 par laquelle elle pourra percevoir le 30 juin 2031, 50 % de la trésorerie nette figurant au bilan audité d'Ecoslops arrêté au 31 décembre 2030, après déduction d'un seuil minimum opérationnel d'un million d'euros (1.000.000 €), et dans la limite d'un montant plafonné à deux millions trois cent mille euros (2.300.000 €).

Le détail des maturités à la date de clôture des comptes (prenant en compte la signature de l'accord) est fourni dans le détail des postes de l'annexe.

#### 2.2.2. Suivi de l'impact du conflit russo-ukrainien sur la société et ses filiales

Le déclenchement du conflit russo-ukrainien le 24 février 2022 a depuis cette date des conséquences sur la situation géo-politique et sur le plan économique. A ce titre, le groupe Ecoslops précise :

- qu'il n'a à ce jour, de façon directe ou indirecte, aucune activité, ni ressource liées à ces territoires ;
- qu'à la date d'arrêté des comptes, aucun élément n'est de nature à remettre en cause la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs du groupe.

Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien ainsi que le contexte global géopolitique et économique ont des répercussions importantes sur les marchés de l'énergie, et notamment celui des produits pétroliers, sur lequel est présent le groupe. Aussi il convient de souligner que le Brent était en moyenne de 71\$/bbl en 2021, 99\$/bbl en 2022, 82\$/bbl en 2023, 80\$/bbl en 2024 et 68\$/bbl en 2025. Le business model du groupe étant tourné vers la production de combustibles issus de déchets d'hydrocarbures, cette volatilité des cours a un effet direct sur le niveau de marge brute réalisée sur l'activité « Produits raffinés » de sa filiale Ecoslops Portugal. A ce titre, le développement de l'activité Scarabox a aussi pour objectif de limiter la dépendance directe des résultats du groupe aux cours pétroliers.

## 2.3. Continuité d'exploitation – Perspectives & Développements

Ecoslops Portugal :

Après avoir célébré, en décembre 2025, les 10 ans d'opérations (2015-2025) en présence de nos principales parties prenantes (Mairie de Sines, Ministère de l'économie et des Finances, Autorité du port de Sines, Ambassade de France au Portugal, la Banque Européenne d'Investissement et les principaux clients), la société poursuit ses discussions débutées en 2024 sur les modalités du renouvellement de la sous-concession portuaire avec CLT (filiale de GALP) de manière à gagner en visibilité. Le contrat de sous-concession avec CLT, d'une durée initiale de 15 ans, a une échéance en août 2027. Ce contrat de sous-concession n'intègre pas de clause de préavis mais compte tenu des délais opérationnels nécessaires, le groupe pense être fixé au second semestre 2026 sur le choix de GALP qui a 3 options possibles : remise en concurrence du contrat de sous-concession, renouvellement du contrat avec une négociation de gré à gré ou internalisation de cette activité.

Scarabox :

En 2025, le projet de Scarabox en Côte d'Ivoire a bénéficié d'un soutien de poids de Bpifrance (avec la mise en place d'un financement export et d'assurances crédit export et cautions) auprès de l'Etat ivoirien, dans le cadre de l'achat par ce dernier d'une usine clé en main. La décision d'investissement de l'Etat ivoirien, attendue en 2025, a été reportée en 2026 compte tenu de l'élection présidentielle intervenue en octobre 2025 et la mise en place du nouveau gouvernement en janvier 2026. Au-delà de la Côte d'Ivoire, le groupe est en discussion avec d'autres prospects, toujours pour la fourniture/vente d'usines clé en main. Enfin, une version de la Scarabox avec une capacité de production de 2.000 tonnes par an (dénommée Scarabatch) a été développée en 2025 suite à l'intérêt manifesté par certains prospects.

Pour ces raisons et compte tenu de la situation financière du groupe, le principe de continuité d'exploitation est approprié pour la clôture des comptes au 31 Décembre 2025.

## 2.4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis dans le cadre des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Règlement ANC 2020-01 modifié par le règlement ANC 2024-05 du 3 octobre 2024). Ils s'appuient sur les comptes sociaux des sociétés du périmètre de consolidation établis en application du règlement ANC 2022-06, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'application du règlement ANC 2022-6 dans les comptes sociaux a impacté la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2025 sur plusieurs points :

- La dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts est désormais comptabilisée en charges financières (pour un montant de 50 k€). En 2024, elle était comptabilisée en charges d'exploitation (pour un montant de 110 k€)
- Les charges de restructuration du groupe et de sa dette étaient comptabilisées en 2024 en charges exceptionnelles (pour un montant de 228 k€). Les charges de nature équivalente en 2025 s'élèvent à 74 k€ et sont désormais comptabilisées en charges d'exploitation.
- Les produits et charges exceptionnelles sont désormais renseignés sur une seule ligne respectivement. Le détail du résultat exceptionnel 2024 est fourni en fin d'annexe.
- Enfin, les charges constatées d'avance sont présentées en « autres créances » à l'actif du bilan

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

### 2.4.1. Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au

minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- L'évaluation des actifs corporels
- Le niveau d'activité future
- Les dépréciations d'actifs circulants

Changement d'estimation comptable :

Il n'y a eu aucun changement au cours de l'exercice.

#### 2.4.2.Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50% des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des comptes clos au 31 décembre 2025.

#### 2.4.3.Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les sociétés consolidées établissent leurs comptes en euros.

#### 2.4.4.Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères, s'il en existe, sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

#### 2.4.5.Immobilisations incorporelles

##### 2.4.5.1. Principes

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique.

##### 2.4.5.2. Ecart d'acquisition

Il n'existe pas d'écart d'acquisition à la clôture de l'exercice.

##### 2.4.5.3. Coûts de développement

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles selon la méthode préférentielle. Les frais de recherche et de développement correspondent à l'effort réalisé par l'entreprise pour son propre compte. Ils sont inscrits à l'actif dès lors qu'ils remplissent simultanément les conditions suivantes :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- le projet a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- le coût du projet peut être distinctement établi.

Les frais correspondant au temps passé sur le projet P2R - OW2P par les salariés ont été immobilisés sur l'exercice 2014. L'évaluation a été calculée sur la base du coût horaire et des frais directement liés au projet. Ils sont amortis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur une durée de 5 ans. Au 31 décembre 2019, ces frais sont amortis à 100%.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a immobilisé des frais d'études détaillées générales relatifs à la Scarabox pour un montant de 550 000 €. Ces derniers sont amortis sur 5 ans.

#### 2.4.5.4. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées du droit d'entrée versé à CLT pour bénéficier de la sous concession du site de Sines au Portugal et de logiciels qui sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation prévue.

Le droit d'entrée versé à CLT est amorti linéairement sur 15 ans.

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 3 ans.

#### 2.4.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les frais intercalaires et les dépenses financières engagés dans le cadre de ces immobilisations ne sont pas comptabilisés à l'actif.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Matériels de bureau et informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 10 ans

Les installations P2R au Portugal ont été mises en service en décembre 2014. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée de vie réelle de chaque composant :

Etudes, Engineering, Consulting (1)	<b>15 à 30 ans</b>
Génie civil	<b>40 ans</b>
Bâtiments	<b>40 ans</b>
Four tubulaire	<b>15 ans</b>
Matériel centrifugation	<b>15 ans</b>
Echangeurs de chaleur	<b>15 ans</b>
Autres équipements	<b>10 ans</b>
Réservoirs	<b>30 ans</b>
Tuyauterie	<b>30 ans</b>
Instrumentation Electricité	<b>30 ans</b>
Unité Pilote	<b>5 ans</b>
Structure métallique	<b>30 ans</b>
Autres	<b>3 à 15 ans</b>
Unité traitement des eaux	<b>15 ans</b>
Unité séparation	<b>15 ans</b>
Général	<b>15 ans</b>

#### 2.4.7. Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés à leur valeur nominale et dépréciés si un risque de non recouvrement est constaté.

#### 2.4.8. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est-à-dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dette financière. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

#### 2.4.9. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe est amené à gérer les risques de marché liés aux variations des cours du Brent en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de cours de matières premières. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture. Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes, en l'occurrence dans le résultat d'exploitation.

Durant l'exercice 2025, et au 31 décembre 2025, les contrats de couverture de matières premières qui ont été mis en place sont les suivants (en k€):

Instrument	Date début	Date Fin	Indice	Qté	Notionnel €	Juste valeur €	Ecart	Comptabilisé au résultat 2025
Swap	01/01/2025	31/01/2025	ICE-Brent	4 000	289 k€	303 k€	-13 k€	Oui
Swap	01/02/2025	29/02/2025	ICE-Brent	4 000	289 k€	288 k€	1 k€	Oui
Swap	01/03/2025	31/03/2025	ICE-Brent	4 000	289 k€	265 k€	25 k€	Oui
Swap	01/04/2025	30/04/2025	ICE-Brent	5 000	331 k€	298 k€	33 k€	Oui
Swap	01/05/2025	31/05/2025	ICE-Brent	5 000	331 k€	283 k€	48 k€	Oui
Swap	01/07/2025	31/07/2025	ICE-Brent	3 000	180 k€	179 k€	1 k€	Oui
Swap	01/08/2025	31/08/2025	ICE-Brent	3 000	178 k€	173 k€	4 k€	Oui
Swap	01/10/2025	31/10/2025	ICE-Brent	3 000	165 k€	165 k€	- k€	Oui
Swap	01/11/2025	30/11/2025	ICE-Brent	5 000	274 k€	275 k€	-1 k€	Oui
Swap	01/12/2025	31/12/2025	ICE-Brent	5 000	274 k€	263 k€	11 k€	Oui
Swap	01/01/2026	31/01/2026	ICE-Brent	4 000	216 k€	209 k€	7 k€	Non
Total				45 000	2 818 k€	2 702 k€	116 k€	

#### 2.4.10. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût de production, qui est constitué du prix d'achat, des frais accessoires et autres charges directement et indirectement attribuables à la production des stocks.

Une provision pour dépréciation est calculée lorsque la valeur vénale du bien considéré est inférieure à la valeur nette inscrite au bilan.

#### 2.4.11. Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

#### 2.4.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit ainsi que des placements de trésorerie sous forme de dépôts à terme.

#### 2.4.13. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés.

#### 2.4.14. Impôts exigibles

L'ensemble des sociétés du groupe est à ce jour déficitaire, à l'exception de Ecoslops Portugal et de Koleoptech dont la charge d'impôt courante s'élève à 18 k€.

#### 2.4.15. Impôts différés

Les impôts différés résultent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation
- déficits fiscaux reportables dont l'imputation sur les bénéfices futurs est probable

#### 2.4.16. Avantages accordés au personnel

##### 2.4.16.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

##### 2.4.16.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations. Ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. Les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : les indemnités de fin de carrières ne sont pas comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif.

##### 2.4.16.3. Autres avantages à long terme

Il n'existe aucun avantage à long terme.

##### 2.4.16.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

#### 2.4.17. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

#### 2.4.18. Actifs et passifs éventuels

Il n'existe ni actifs ni passifs éventuels au 31 décembre 2025.

#### 2.4.19. Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de la vente de carburant, des services rendus aux navires (collecte de résidus hydrocarbonés, fourniture d'eau), de vente de vapeur aux industries du port. Les taxes sur le chiffre d'affaires propres à certains pays sont déduites du chiffre d'affaires. Pour ce type de revenus, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de transfert de propriété, qui correspond à la date de livraison ou la date d'exécution de la prestation de services.

La réalisation des contrats de vente de la Scarabox s'échelonnant sur deux exercices comptables (contrat à long terme) est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts.

#### 2.4.20. Dépenses de recherche et développement

Au 31 décembre 2025, les coûts de développement éligibles au crédit impôt recherche (CIR) se sont élevés à 776 k€. La société ECOSLOPS SA a demandé le remboursement du CIR 2025 pour un montant de 233 k€.

#### 2.4.21. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué inclut au dénominateur le nombre de titres potentiellement à créer (Cf. § 2.6.5).

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur à la valeur des capitaux propres.

#### 2.4.22. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

ENTREPRISES	SIEGES	N° SIREN	% de CONTROLE	% d'INTERET	METHODE
Ecoslops SA	5, rue de Chazelles 75017 Paris	514 197 995	100 %	100 %	I.G.
Ecoslops Portugal SA	Edifício ZILS – Monte Feio Apartado 138 7521-902 SINES PORTUGAL	508 816 777	100 %	100 %	I.G.
Koleo Enegrty CI (1)	Carrefour Antenne, Riviera M'Badon, Lot 134A, Cocody Abidjan 01 COTE D'IVOIRE	CI-2025-0018872 W	100 %	100 %	I.G.
Koleoptech SAS	5, rue de Chazelles 75017 Paris	899 798 615	100 %	100 %	I.G.
Cleanwater LTD (2)	Edifício ZILS – Monte Feio Apartado 138 7520-064 SINES PORTUGAL	509 942 423	100 %	100 %	Non Consolidé
Ecoslops Côte d'Ivoire SA (2)	Abidjan Zone Industrielle de Vridi Rue de la pointe des fumeurs 06 BP 2593 Abidjan 06	CI-ABJ-2014-B- 4237	60%	60%	Non Consolidé

(1) La société Koleo Energy CI SAS, de droit ivoirien, a été créée le 10 septembre 2024.

(2) Ces deux sociétés sont sans activité en 2025.

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
ECOSLOPS PORTUGAL	6 325 000	(1 621)	100%	8 869 900	8 869 900	8 200 000	700 000	12 036 585	(45 051)	0
CLEANWATER	10 000	(6 462)	100%	10 000	10 000	-	-	-	(125)	0
KOLEO ENERGY CI	15 245	0	100%	15 245	15 245	248 063	-	-	(6 347)	0
KOLEOPTECH	10 000	3 672	100%	10 000	10 000	-	-	-	860	0
ECOSLOPS COTE D'IVOIRE(2)	15 245	0	60%	9 147(1)	6 860(1)	-	-	NC	NC	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
Valtech Energy	1 158 613	NC	17%	600 497	-	-	-	NC	NC	-

(1) Dont 6 860 euros de versement restant à effectuer.

(2) Ecoslops Cote d'Ivoire n'a pas d'activité.

#### 2.4.23. Informations sectorielles

Ecoslops distingue 3 sources de revenus :

- La vente de produits raffinés (Essence, Gasoil, Fuel et Bitume léger)
- La vente de services portuaires (au Portugal uniquement)
- La vente d'équipements industriels (Scarabox).

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur est présenté au §2.6.1.

## 2.5. Notes sur le bilan

### 2.5.1. Actifs immobilisés Bruts

- Immobilisations incorporelles

Nature des biens immobilisés (k€)	Début	Acquisition	Cession	Virement	Valeur Fin
Frais de R&D P2R – Scarabox	1 027				1 027
Logiciels Ecoslops France	6				6
Droit d'entrée CLT (1)	500				500
Autres immos incorp. Ecoslops Portugal	964				964
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 497</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 497</b>

(1) La société Ecoslops Portugal SA a signé le 20 août 2012 un contrat de sous concession avec la société CLT (Companhia Logistica de Terminals Maritimo SA), lui conférant pour une durée de 15 ans l'exclusivité de la collecte et du traitement des résidus liquides hydrocarbonés dans le port de Sines, au Portugal. Conformément à ce contrat, Ecoslops Portugal SA a versé à CLT un droit d'entrée de 500k€.

Ecoslops Portugal SA a versé également un loyer annuel fixe de 426k€ pour l'utilisation des installations et du terrain. Les loyers versés à CLT dans le cadre de ce contrat sont couverts par une garantie bancaire (Cf. § 2.7.5).

- Immobilisations corporelles

Nature des biens immobilisés (k€)	Début	Acquisition	Cession	Virement poste à poste	Valeur Fin
Immobilisations non industrielles -France	108	8			116
Immobilisations en Cours	459	397		(328)	528
Immobilisations Portugal (1)	22 581	108	(48)	328	22 969
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>23 148</b>	<b>513</b>	<b>(48)</b>	<b>-</b>	<b>23 613</b>

(1) Les immobilisations correspondent au coût de construction de l'unité P2R de Sines mise en service depuis décembre 2014.

- Immobilisations financières

Nature des biens immobilisés (k€)	Début	Acquisition	Cession	Virement de l'actif circulant	Valeur Fin
Participations non consolidées	620				620
Créance rattachée aux participations	1 895	7		267	2 169
Prêts et autres immob. financières	156	40	(17)		179
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>2 671</b>	<b>47</b>	<b>(17)</b>	<b>267</b>	<b>2 968</b>

La variation des immobilisations financières (+297 k€) est principalement liée :

- Au reclassement en créance rattachée à des participations d'un montant de 267 k€ (préalablement enregistré en compte courant Valtech Energy) ;
- Au versement d'un dépôt de garantie de 40 k€ pour le terrain pris à bail par la filiale Koleo Energy à Abidjan

### 2.5.2. Amortissements & dépréciation

Amortissements (k€)	Mode d'amortissement	Début	Dotations	Reprises	Valeur Fin
Droit d'entrée (1)	Linéaire 15 ans	402	34		436
Autres immob. incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans	1 462	204		1 666
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 865</b>	<b>237</b>		<b>2 102</b>
Immobilisations corporelles	Cf § 2.4.6	11 105	1 071	(48)	12 128
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>11 105</b>	<b>1 071</b>	<b>(48)</b>	<b>12 128</b>
<b>Immobilisations financières</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 970</b>	<b>1 308</b>	<b>(48)</b>	<b>14 230</b>

Dépréciations (k€)	Début	Dotations	Reprises	Valeur Fin
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	-	-	-	-
Titres Ecoslops Côte d'Ivoire	3			3
Titres Valtech Energy	402	198		600
Créance rattachée / Valtech	1 590	579		2 169
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 995</b>	<b>777</b>	<b>-</b>	<b>2 772</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 995</b>	<b>777</b>	<b>-</b>	<b>2 772</b>

### 2.5.3. Stocks

Stocks et en-cours (k€)	31/12/2025	31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	804	2 146
Produits finis et en-cours de production	250	256
<b>Total</b>	<b>1 054</b>	<b>2 402</b>

### 2.5.4. Créances

Créances clients (k€)	31/12/2025	A moins d'un an	A plus d'un an
Clients	1 089	1 089	-
<b>Total</b>	<b>1 089</b>	<b>1 089</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2025, le montant des créances clients est à moins d'un an pour un montant de 1 089 k€.

### 2.5.5. Autres Créances

Autres Créances (k€)	31/12/2025	A moins d'un an	A plus d'un an
Impôts sur les sociétés	238	238	
Impôts différés actifs	1 531	167	1 364
Taxe sur la valeur ajoutée	145	145	
Charges constatées d'avance	683	115	568
Autres Créances	25	25	
<b>Total</b>	<b>2 622</b>	<b>690</b>	<b>1 932</b>

Au 31 décembre 2025, les charges constatées d'avance s'élèvent à 683 k€. Celles-ci sont principalement de deux natures :

- Charges constatées d'avance sur charges opérationnelles ordinaires : 115 k€ (principalement loyers, assurances,...)
- Charges constatées d'avance sur projets : 568 k€. Ces dernières concernent les coûts engagés dans le cadre du déploiement commercial de la Scarabox, et se rattachent principalement au projet en Côte d'Ivoire.

### 2.5.6. Provisions pour risques et charges

Provisions (k€)	31/12/2024	Dotations	Reprises		31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
Prov. pour risques	125	24	-	(125)	24
Prov. Pour charges	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>17 771</b>	<b>2 722</b>	<b>(4 217)</b>		<b>24</b>

### 2.5.7. Emprunts bancaires et dettes financières

Emprunts (k€)	31/12/2024	Souscription	Remboursement	31/12/2025
ESA – BPI	600		(171)	429
ESA – Région PACA	210		(130)	80
ESA – Bque Européenne d'Inv.	9 000		(500)	8 500
EPSA – Banques Portugaises	7 466	2 500	(2 921)	7 045
EPSA – IAPMEI	250		(250)	-
Découvert bancaire	14	8	(14)	8
Intérêts courus	231	214	(231)	214
<b>Total</b>	<b>17 771</b>	<b>2 722</b>	<b>(4 217)</b>	<b>16 276</b>

Les intérêts courus sur emprunts concernent majoritairement la BEI.

Les taux d'emprunts sont les suivantes :

<b>Emprunts et dettes financières (k€)</b>	<b>Taux fixe</b>	<b>Taux variable</b>
Emprunt ESA - BEI	5%	Clause Excess Cash en 2031
Emprunt ESA - BPI	2,17%	-
Emprunt ESA – Région PACA	0%	-
Banques commerciales Portugal	-	Entre Euribor + 0,5% et Euribor +2,3%

Concernant l'emprunt BEI, la société est tenue, depuis le 30 juin 2022, de verser annuellement des intérêts financiers complémentaires (« Royalty fee ») calculés sur un % du chiffre d'affaires ou de l'EBITDA consolidé du groupe de l'année précédente, permettant à la BEI d'obtenir le TRI contractuel.

#### 2.5.8. Echéance des emprunts et dettes financières

L'échéancier ci-dessous présente les maturités d'emprunts selon les contrats initiaux, en vigueur au 31 décembre 2025.

	<b>&lt;1 an</b>	<b>&gt;1 an et &lt;5 ans</b>				<b>&gt;5 ans</b>
<b>Emprunts et dettes financières (k€)</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>&gt;2030</b>
Emprunt ESA - BEI	500	2 000	2 000	2 000	2 000	
Emprunt ESA - BPI	171	171	87			
Emprunt ESA – Région PACA	80					
Banques commerciales Portugal	2 304	1 995	1 390	654	385	317
Int. courus/emprunts & découvert	222					
<b>Total</b>	<b>3 277</b>	<b>4 166</b>	<b>3 477</b>	<b>2 654</b>	<b>2 385</b>	<b>317</b>
<b>Totaux par tranche</b>	<b>3 277</b>	<b>12 682</b>				<b>317</b>

Comme indiqué dans les faits significatifs, Ecoslops SA a obtenu en avril 2025 un accord de la BEI et de Bpifrance sur le réaménagement de la dette. Cet accord a donné lieu à la signature d'un avenant le 25 avril 2025. L'échéancier ci-dessus reflète les maturités d'emprunts désormais en vigueur.

#### 2.5.9. Dettes fiscales et sociales

<b>Dettes fiscales et sociales (k€) (1)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Variation</b>
Personnel	333	323	-14
Organismes sociaux	121	185	63
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3	24	21
Etat, impôt sur les sociétés	-	-	-17
Autres Impôts et taxes	28	37	10
<b>Total</b>	<b>485</b>	<b>569</b>	<b>63</b>

(1) Toutes les dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

## 2.5.10. Autres dettes

Autres dettes (k€)	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Impôts différés passif / IAPMEI	342	368	-26
Autres dettes	477	329	148
<b>Total</b>	<b>819</b>	<b>697</b>	<b>122</b>

## 2.6. Notes sur le compte de résultat

### 2.6.1. Détail du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par secteur (k€)	31/12/2025	31/12/2024
Vente Produits Raffinés - Portugal	8 854	8 765
Vente Equipements - Scarabox	-	-
Services portuaires (Portugal)	3 183	2 739
Autres	1	-
<b>Total</b>	<b>12 038</b>	<b>11 504</b>

### 2.6.2. Charges financières nettes

(k€)	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits financiers (DAT)	71	167
Intérêts sur emprunts	-735	-570
Dépréciation titres Valtech	-198	-402
Dépréciation compte courant Valtech	-579	- 1 590
Amortissement Frais d'émission d'emprunt	-50	-
Perte sur contrat de liquidité	-1	-4
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 492</b>	<b>- 2 399</b>

Pour rappel, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts est désormais classée en résultat financier, contrairement aux exercices précédents où elle était comptabilisée en résultat d'exploitation.

La charge d'intérêts sur emprunts se décompose de la façon suivante :

(k€)	31/12/2025	31/12/2024
ESA – BEI	-436	-467
ESA – Reprise Royalty fee BEI	-	274
ESA – BPI	-24	-13
EPSA – tout emprunt	-276	-364
<b>Total</b>	<b>- 736</b>	<b>- 570</b>

### 2.6.3. Résultat exceptionnel

Le groupe adopte dans ses comptes consolidés la même définition du résultat exceptionnel que celle introduite par le règlement n°2022-06 de l'ANC, adopté en novembre 2022 et dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. A ce titre, le résultat exceptionnel est nul au 31 décembre 2025.

Il se décompose de la façon suivante :

(k€)	31/12/2025	31/12/2024
Prix de cession Ecoslops Provence		8 056
Provision Ecoslops Provence	-	1 835
Sortie Actif net E. Provence et Minoritaires		-9 835
Sous-total Impact Ecoslops Provence		56
Sortie Ecoslops Flanders		-18
Coût de restructuring	-	-228
Autres		-44
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>- 234</b>

#### 2.6.4.Charges d'impôts

(k€)	31/12/2025	31/12/2024
Crédit d'impôt Recherche	233	274
Charge d'impôts	-20	-18
Impôts différés	-163	234
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>490</b>

#### 2.6.5.Preuve d'impôt

	2025	2024
Résultat net consolidé :	-2 412	-3 102
Impôt différé :	163	-234
Impôt courant des contributeurs :	-213	-256
Résultat avant impôt et dotation GW :	-2 462	-3 592
Taux d'impôt groupe :	25%	25%
Impôt théorique :	-615	-898
Impôt réel en consolidation :	-50	-490
Différence :	565	408
<i>Déficits non activés antérieurement et utilisés sur l'exercice</i>	-11	-30
<i>Impôt différé non constaté</i>	-17	-19
<i>Déficits fiscaux de l'exercice non activés</i>	1 021	498
<i>Impôt différé calculé localement</i>	163	-234
<i>Impôts sans base (Crédit d'impôt recherche, impôt minimum fort)</i>	-213	-257
<i>Différences de taux mère / fille</i>	-15	-13
<i>Effet des différences permanentes</i>	-359	474
<i>IS local non acquitté car inférieure à l'IS forfaitaire</i>	-4	-10
<i>Ecritures de consolidation non soumise à impôt</i>	0	0
Total des différences	565	408

## 2.6.6.Résultat par action

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat part du groupe	-2 412 k€	- 3 102 k€
Nombre d'actions au 31 décembre	5 189 566	5 189 566
Résultat de base Part du groupe par action	-0,46 €	-0,60 €
Résultat dilué par action (1)	-0,46 €	-0,60 €

(1) Le résultat dilué par action, du fait de la perte de l'exercice, est identique au résultat de base par action.

## 2.7. Autres informations

### 2.7.1.Nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2025, le capital est constitué de 5 189 566 actions. Toutes les actions sont intégralement libérées. Au 31 décembre 2025, Ecoslops SA détient 5 801 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu le 28 Juin 2018 avec PORTZAMPARC.

### 2.7.2.Informations relatives aux parties liées

Les transactions qui ont lieu entre les parties liées sont de nature commerciale. Elles sont réalisées dans les conditions normales d'exploitation.

Les avances en compte courant et prêts actionnaires sont rémunérées.

Les transactions entre les sociétés intégrées ont été neutralisées dans les comptes consolidés.

### 2.7.3.Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires constatés en charge relatifs aux cabinets de commissaires aux comptes au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Honoraires en €	Total honoraires	
	Montant HT 31/12/2025	Montant HT 31/12/2024
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>		
Société Mère	39 550 €	39 550 €
Filiales intégrées globalement	25 200 €	23 500 €
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>	- €	- €
<b>Prestations d'audit</b>	<b>64 750 €</b>	<b>63 050 €</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales</b>		
<b>Total des prestations</b>	<b>64 750 €</b>	<b>63 050 €</b>

#### 2.7.4.Effectifs

La répartition de l'effectif moyen par société en équivalent temps plein est la suivante :

Par Société	31/12/2025	31/12/2024
ECOSLOPS Paris	7.1	8.3
ECOSLOPS Portugal	37.0	39.0
<b>TOTAL</b>	<b>44.1</b>	<b>47.3</b>

Au 31 décembre 2025, la répartition des effectifs par catégories est la suivante :

Par catégorie	31/12/2025
Ouvriers	20
Employés, techniciens et agents de maîtrise	11
Cadres	13.1
<b>TOTAL</b>	<b>44.1</b>

#### 2.7.5.Engagements hors bilan

Cautions données

- Caution de 700 000 € au profit de CLT dans le cadre de la sous-concession au Portugal ;

Engagements donnés dans le cadre des financements bancaires :

- Financement de 10 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement : Nantissement des comptes bancaires de Ecoslops SA.
- Dans le cadre de l'avenant signé pour le réaménagement de la dette, la BEI bénéficie d'une clause d'excess-cash au titre de laquelle elle pourra percevoir le 30 juin 2031, 50 % de la trésorerie nette figurant au bilan audité d'Ecoslops arrêté au 31 décembre 2030, après déduction d'un seuil minimum opérationnel d'un million d'euros (1.000.000 €), et dans la limite d'un montant plafonné à deux millions trois cent mille euros (2.300.000 €). Par ailleurs, Ecoslops SA s'engage à s'abstenir de procéder à tout versement de dividendes ou à toute opération de fusion-acquisition sans l'accord préalable de BEI.

#### 2.7.6.Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiements en actions) au 31 décembre 2025.

#### 2.7.7.Evènements postérieurs au 31 décembre 2025

Néant